

VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY
EXTRAIT SOMMAIRE DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL,
DANS SA SÉANCE DU 17 AVRIL 2008

PRESENTS :

M. SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre.

M. MARTINERIE, M. SICART, M. GHIGLIONE, Mme FOMBARON, M. CANAL, Mme AUDOUIN, M. CLOU, M. LAVILLE, Adjointes au Maire.

M. PETAIN, Mme SALL, M. KORDJANI, Mme COSTAZ, M. COURTEAU, Mme GUILLARD, Mme BOUCHARD, M. COQUIN, Mme HELIES, M. DEBROSSE, Mme FONTANEL, Mme DELMAS, Mme SAMSON, M. TEIL, Mme PEPIN, M. BACHELIER, Mme RIBACK, M. AÏT-OUARAZ, Mme CANET, M. DIHMANI, Mme DELAUNE, M. DE LIMA, Mme FRANCHET, M. BOZZONNE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme FRAISSINET, Mme SVELIEFF, Mme CHINAN, Adjointes au Maire.

M. LANGERON, Mme GUTGLAS DUCOURNEAU, M. NADEAU, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

Mme FRAISSINET	procuration à	M. SICART
Mme SVELIEFF	procuration à	M. MARTINERIE
Mme CHINAN	procuration à	Mme AUDOUIN
M. LANGERON	procuration à	M. AÏT-OUARAZ
Mme GUTGLAS-DUCOURNEAU	procuration à	Mme DELAUNE
M. NADEAU	procuration à	Mme FRANCHET

Arrivée de Monsieur de LIMA à 19h40.

Arrivée de Monsieur GHIGLIONE à 19h45 procuration à Monsieur CANAL.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. BACHELIER, Conseiller Municipal.

Adoption du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 février 2008.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Adoption du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 mars 2008.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Adoption du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2008.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

AFFAIRES GÉNÉRALES

Répartition des crédits affectés à la formation des élus

Rapport présenté par Monsieur PETAIN, Conseiller Municipal Délégué

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité vise à améliorer la situation des élus grâce à des avancées en matière de statut et à un renforcement de leurs droits au sein des assemblées délibérantes. C'est à ce titre qu'une partie de cette loi est consacrée à la formation des élus en prévoyant que :

- Les membres d'un Conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.
- Dans les trois mois suivant son renouvellement, le Conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.
- Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres.
- Le congé de formation pour les élus locaux salariés est de 18 jours par élu durant la durée du mandat.
- La compensation pour perte de revenus liée à cette formation est prise en charge par la collectivité.

Le plafond des dépenses de formation pour les élus est de 20 % des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus. Pour l'année 2008, les crédits ouverts au titre de la formation des élus sont de 12 000 €.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

AFFAIRES GÉNÉRALES

Nomination du représentant du Conseil Municipal appelé à siéger à la Mission Locale Intercommunale des Hauts-de-Bièvre.

Rapport présenté par Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Conformément à la réglementation en vigueur et aux statuts de la Mission Locale Intercommunale, le Conseil Municipal décide de désigner Monsieur Henri CLOU, Adjoint au Maire délégué au Développement Economique et à l'Emploi, en qualité de représentant de la ville de Châtenay-Malabry au sein de cette association.

ADOPTÉ PAR :

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ET L'ÉLU DU GROUPE « MODEM »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » SE SONT ABSTENUS

AFFAIRES GÉNÉRALES

Approbation de la convention d'utilisation de la piscine de l'université Paris Sud XI (UFR des STAPS)

Rapport présenté par Monsieur CANAL, Adjoint au Maire

La Ville de Châtenay-Malabry ne possède pas de piscine et loue à l'Université Paris Sud XI la Piscine du Centre Sportif Universitaire située rue J.B. Clément à Châtenay-Malabry. Cette location s'effectue au bénéfice de la natation scolaire (CP et CE1).

Le tarif de location à la piscine du Centre Sportif Universitaire est fixé par l'Université Paris Sud XI, selon un tarif spécifique lié à la convention de mise à disposition, à 106 euros de l'heure T.T.C. pour un bassin complet et à 54 euros de l'heure pour un demi bassin, pour l'année scolaire 2007-2008.

La convention de mise à disposition des installations sportives de l'UFR STAPS signée en 2004 étant arrivée à expiration, il convient de signer une nouvelle convention pour une durée de trois ans à compter de l'année universitaire 2007-2008. Le Conseil Municipal approuve cette convention.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

AFFAIRES GÉNÉRALES

Nomination des membres de la Commission Consultative des usagers des Services Publics Locaux.

Rapport présenté par Monsieur PETAIN, Conseiller Municipal Délégué

La loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité modifie le Code Général des Collectivités Territoriales et institue une Commission Consultative des Services Publics pour les Communes de plus de 10.000 habitants. Cette Commission est composée d'élus membres du Conseil Municipal et de représentants des associations locales. La Commission a pour mission d'examiner les rapports annuels d'activité des services publics et des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Lui seront notamment soumis les rapports d'activité de :

La fourrière automobile

La gestion du marché forain

De plus, elle donne un avis préalable obligatoire sur tout projet de délégation de service public ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

En conséquence, le Conseil Municipal décide de nommer comme membres de cette commission les associations suivantes :

- UFC Que Choisir Hauts de Seine Sud.
- Association des Commerçants de Châtenay-Malabry,
- Châtenay-Malabry en Fêtes,
- La Croix Rouge Française,
- l'Association Nationale des membres de l'Ordre National du Mérite,

Et de désigner les représentants du Conseil municipal au sein de cette commission :

Le Maire, Président de Droit, ou son représentant, Madame Taousse GUILLARD.

- Monsieur Jean-Paul MARTINERIE
- Monsieur Robert PETAIN
- Monsieur Henri CLOU
- Madame Michèle CANET

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

PERSONNEL :

Instauration du régime indemnitaire du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux.

Rapport présenté par Monsieur LAVILLE, Adjoint au Maire

Le Préfet a classé la Ville de Châtenay-Malabry dans la state démographique de 40 000 à 80 000 habitants par arrêté du 17 novembre 2003 suite à la « loi Borloo » du 1^{er} août 2003. Par ailleurs, le décret 2006-1778 du 23 décembre 2006 a fixé à 40 000 habitants le seuil de création du grade d'administrateur. Dès lors, le Conseil

municipal en date du 29 mars 2007 a créé au tableau des effectifs un poste d'administrateur territorial. Il convient désormais de délibérer pour instaurer le régime indemnitaire lié à ce grade.

Le régime indemnitaire des administrateurs territoriaux est composé, en complément des indemnités déjà instituées par délibération :

- De l'indemnité de fonctions et de résultats, instituée par le décret n°2004-1082 du 13 octobre 2004.
- De la prime de rendement instituée par le Décret n° 45-1753 du 6 août 1945 pour les fonctionnaires des Finances dont les dispositions ont été étendues à d'autres catégories de fonctionnaires des administrations et, notamment, aux administrateurs territoriaux par le décret n°50-196 du 6 février 1950.
- De l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires des administrations centrales instituée par le décret n° 2002-62 du 14 janvier 2002.

En conséquence, le Conseil Municipal décide d'approuver la mise en place du régime indemnitaire des agents appartenant au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux au sein de la Ville de Châtenay-Malabry.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

CULTURE

Approbation de la convention entre la Ville et l'association "Théâtre Firmin Gémier – La Piscine" relative à l'organisation du Festival Solstice 2008.

Rapport présenté par Madame AUDOUIN, Adjointe au Maire

Le Théâtre Firmin Gémier – La Piscine propose, comme en 2007, d'organiser le Festival Solstice à Châtenay-Malabry. Dans ce cadre il est proposé d'organiser 3 jours de spectacles, du vendredi 27 au dimanche 29 juin inclus dans le Parc du Souvenir Français.

Le projet consiste à créer pendant ces trois jours un lieu de vie, une sorte de mini village attractif et familial. Chaque jour, trois spectacles courts d'une vingtaine de minutes et des intermèdes divertissants seront donnés plusieurs fois par jour sous des yourtes en forme de moulins à café géants. En marge des spectacles et dans le même esprit festif, le public pourra manger une galette ou visiter un mini bestiaire en métal.

Pour cette deuxième année d'investissement sur notre ville, le Théâtre Firmin Gémier – La Piscine demande, en plus de la mise à disposition d'une partie du Parc du Souvenir Français, de disposer également de la fourniture d'électricité à partir du Conservatoire qui aura, à cette époque, opéré son déménagement au Pôle Culturel, ainsi que les toilettes et un espace de loge dans le pavillon Jean Moulin. L'association « Théâtre Firmin Gémier – La Piscine » prendra en charge le gardiennage du Parc du Souvenir Français 24 heures sur 24, comme son nettoyage, ainsi que celui des locaux utilisés. L'accès du Parc au public reste, bien évidemment, assuré.

Le projet présenté ayant un intérêt communal indéniable, le Conseil Municipal décide d'adopter la convention de mise à disposition à titre gracieux ci-annexée au projet de la présente délibération et dans laquelle les droits et obligations des deux parties sont explicités.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

VIE ASSOCIATIVE

Agrément des associations appelées à siéger au Conseil d'Administration du Syndicat d'Initiative de Châtenay-Malabry.

Rapport présenté par Madame BOUCHARD, Conseillère Municipale Déléguée

L'article 4 des statuts de l'association « Syndicat d'Initiative de Châtenay-Malabry », concernant la composition du Conseil d'Administration, stipule que le Syndicat d'Initiative se compose de Membres actifs, de Membres bienfaiteurs et de Membres es-qualités.

Les personnes morales publiques ou privées ainsi désignées et qui sont agréées par le Conseil Municipal, sont alors membres de droit du Conseil d'Administration.

Jusqu'à présent, étaient agréées, conformément à l'article 4 des statuts, les associations suivantes :

- Association *Châtenay en Fêtes*
- Association de *la Maison de Chateaubriand*
- Association du *Festival du Val d'Aulnay*
- Association des *Amis du CREPS*
- Association des *Commerçants des Verts Coteaux*
- Association *CAC Le REX*

L'association des Commerçants des Verts Coteaux a récemment été dissoute. C'est pourquoi le Conseil Municipal décide d'agréer, en lieu et place de cette précédente association, l'association des Commerçants de Châtenay-Malabry, dont le Président en exercice est Monsieur Makran JERTILA.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Création et composition d'une Commission Consultative des Marchés Forains - Nomination des représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein de cette instance.

Rapport présenté par Madame GUILLARD, Conseillère Municipale Déléguée

La Municipalité souhaite associer les différents acteurs concernés par l'activité des marchés forains de la ville (commerçants sédentaires et non sédentaires, personnalités qualifiées).

En conséquence, le Conseil Municipal décide de créer une Commission Consultative des Marchés Forains. La Commission Consultative des Marchés Forains veillera au respect du règlement des marchés et permettra de relayer l'information afin d'assurer le bon fonctionnement du marché. Elle pourra émettre un avis sur toutes les questions concernant le fonctionnement des marchés.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

La composition de cette Commission Consultative des Marchés Forains s'établit comme suit :

Monsieur le Maire ou son représentant, Madame Taousse GUILLARD, est Président de droit de la Commission Consultative des Marchés Forains.

- 4 représentants du Conseil Municipal,
- 1 représentant des commerçants sédentaires,
- 1 représentant des commerçants non sédentaires,
- 1 représentant du délégataire

- 1 représentant de l'Association des Commerçants de Châtenay-Malabry.

À la suite d'un scrutin à bulletins secrets, sont élus en qualité de représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein de la Commission Consultative des Marchés Forains :

Votants : 39

Nuls : 3

* **Monsieur Henri CLOU (36 Voix)**

* **Monsieur Jacques COURTEAU (36 Voix)**

* **Monsieur Jean-Paul MARTINERIE (35 Voix)**

* **Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE (33 Voix)**

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU (6 voix) : non élue.

ACTIVITES ECONOMIQUES

Demandes de subventions FISAC (Fonds d'intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) pour le projet de valorisation du commerce de proximité de Châtenay-Malabry avec, dans un premier temps, la réalisation d'un nouveau marché forain.

Rapport présenté par Madame GUILLARD, Conseillère Municipale Déléguée

Afin d'offrir à ses habitants une image attractive et dynamique, la commune de Châtenay-Malabry s'est engagée dans un programme de restructuration du centre ville qui prévoit, notamment, d'implanter plus de 3 000 m² de nouvelles surfaces commerciales à destination de commerces de bouche et d'installer le marché forain en centre ville.

Pour mener à bien ce projet, la ville a mandaté un cabinet d'architecte urbaniste « Dessein de Ville », chargé d'apporter les précisions et les détails nécessaires à la conception et aux équipements de ces aménagements (choix des matériaux, principes d'aménagement, éclairage, cheminements piétonniers).

La réalisation de cette étude urbaine de valorisation du centre ville de Châtenay-Malabry et de son commerce, financée en partie par le FISAC en 2007, va permettre de réaliser les travaux d'aménagements selon une charte paysagère.

FISAC : Planning et objectif des 3 tranches

Cet aménagement favorable au développement du commerce de proximité peut faire l'objet d'une subvention FISAC.

Les demandes de subvention au titre du FISAC se divisent en trois tranches dont les deux premières se baseront essentiellement sur des travaux d'aménagement correspondant à des actions d'investissement :

Tranche 1 (septembre 2008) : Création d'un nouveau marché forain

Tranche 2 (octobre 2009) : Aménagement des espaces publics et du front commercial

TRANCHE 1

Un nouveau marché forain indispensable à la dynamisation de la ville

La ville souhaite réserver au marché forain un bel emplacement en l'installant sur une place en plein centre ville.

Le déplacement du marché présente de nombreux avantages.

Aujourd'hui, le marché est installé sur le trottoir, le long de la rue Jean Longuet. Il est peu visible et offre peu de places aux commerçants et aux clients. Son accès direct sur la rue présente des soucis de sécurité.

Avec le réaménagement du centre ville, il est prévu d'installer le marché sur une large place au cœur des nouvelles constructions. Cette place sera divisée en deux zones : l'une sera occupée par le marché forain présent deux matinées par semaine, en façade sur rue, et, l'autre par un jardin paysager, en fond de parcelle.

Ainsi installé, le marché forain gagnera en visibilité, accès, superficie, sécurité et confort pour la clientèle. Par ailleurs, proposant une surface plus grande, le nombre de commerçants, actuellement de quinze abonnés, pourra être doublé, apportant ainsi un développement et une diversification en terme d'offre.

Les frais d'aménagement de la dalle (jardin paysager et marché forain) s'élèvent à 1 018 500 € HT répartis respectivement en 258 200 € pour les 676 m² de marché et 760 300 € pour les 1 722 m² de jardin public.

Stationnement supplémentaire et réaménagement urbain et paysager accompagnent ce projet

Afin d'assurer un meilleur développement du commerce de proximité, le stationnement est un paramètre indispensable à prendre en compte. La ville a prévu d'élargir son offre de stationnement avec la réalisation d'un parking public souterrain de 93 places et la réorganisation du stationnement en surface.

Ces réalisations s'accompagnent d'un réaménagement urbain et paysagé nécessaire à l'attrait du nouveau centre-ville - prévu sur la deuxième tranche du FISAC.

TRANCHE 2

L'étude urbaine de valorisation du centre ville de Châtenay-Malabry et de son commerce, financée en partie par le FISAC en 2007, va permettre de réaliser les travaux d'aménagements des espaces publics du front commercial, selon une charte paysagère.

La priorité est donnée aux piétons avec une gamme de matériaux distinguant les espaces exclusivement piétonniers, les passages piétons sur les chaussées, les voies de circulation et le stationnement. Ces cheminements seront mis en valeur par l'implantation d'un mobilier urbain coordonné (bancs, corbeilles, mats d'éclairage).

Un plan lumière a été pensé de telle sorte que l'éclairage piéton sera différent de l'éclairage routier.

Enfin, une attention particulière a été portée aux espèces végétales qui vont dessiner l'identité de chaque lieu, alternant ou mêlant plantes grimpantes, plantes vivaces rustiques et essences choisies pour leur grand développement ou leur adaptation au milieu urbain.

La rue Jean Longuet - axe majeur du centre ville

L'accent a été mis sur l'élargissement des trottoirs et sur le stationnement possible sur les deux côtés de la rue. Ce stationnement de surface viendra compléter l'offre de stationnement du nouveau parking souterrain de 93 places.

Face à l'actuel Conservatoire

L'objectif du futur aménagement est d'arriver à unifier la place-parking située devant les commerces et la cour du pavillon Jean Moulin pour que l'ensemble soit perçu comme une place classique de ville. Pour donner de l'ampleur aux espaces piétonniers, la place de la voiture sera diminuée tout en préservant et organisant le stationnement.

Globalement, ce sont ainsi plus de 50 emplacements de stationnement qui seront offerts à la clientèle de cette rue commerçante.

TRANCHE 3

Des actions de communication vont accompagner ce projet.

Les commerçants de Châtenay-Malabry nouvellement regroupés au sein d'une association de commerçants représentant l'ensemble des zones commerciales de la ville travaillent sur la mise en place d'un programme d'animations cohérent sur la ville.

Compte tenu de tous ces éléments, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire :

- 1 à solliciter les subventions au taux le plus élevé possible auprès du FISAC (Fonds d'intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) pour le projet de valorisation du commerce de proximité de Châtenay-Malabry avec, dans un premier temps, la réalisation d'un nouveau marché forain,
- 2 à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

URBANISME - TRAVAUX

Cession à Monsieur LAMOULIE de délaissés de la Voie des Cerisiers

Rapport présenté par Monsieur COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

La Voie des Cerisiers, créée à l'occasion des travaux de réalisation de l'autoroute A86, dispose d'une emprise de voirie plus large que l'emprise réellement utilisée pour la chaussée et les trottoirs. A cet effet, une enquête publique préalable s'est déroulée du 24 avril 2007 au 10 mai 2007 inclus en l'Hôtel de Ville de Châtenay-Malabry.

Le Commissaire Enquêteur désigné par arrêté de Monsieur le Maire n° 92 en date du 23 mars 2007 a émis un avis favorable au projet de déclassement des délaissés de voirie de la Voie des Cerisiers. Par délibération n° 98 du 27 septembre 2007, le Conseil Municipal a approuvé la désaffectation et le déclassement du domaine public au domaine privé de la commune. Les propriétaires riverains ont reçu notification de la délibération susvisée et ont tous individuellement été sollicités par courrier RAR afin de se prononcer sur leur accord pour l'acquisition au prix des domaines (80€ / m²) des parties de délaissés au droit de leur propriété.

Un riverain a répondu favorablement, il s'agit de Monsieur LAMOULIE, demeurant 6 Voie des Cerisiers, intéressé par deux lots situés de part et d'autre d'une emprise anciennement déclassée. Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir entre la Ville et Monsieur LAMOULIE pour la cession de 64 m² au prix de 5 120 €.

ADOPTÉ PAR :

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « MODEM »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

URBANISME - TRAVAUX

Approbation de la cession et autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer les actes de cession de 3 parcelles issues de la division de la parcelle AJ 112 située 13, rue de Vallées

Rapport présenté par Monsieur COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Par délibération du Conseil Municipal en date du 12 janvier 1999, la Ville de Châtenay-Malabry approuvait le dossier de création de la ZAC des Vallées. Par délibération du Conseil Municipal en date du 14 octobre 1999, était approuvé le dossier de réalisation de la ZAC, dont le PAZ (Plan d'Aménagement de Zone) est le document graphique.

Le programme des équipements publics prévoyait :

- Une bibliothèque-médiathèque de 2 200 m² SHON,
- Un équipement médico social ouvert au public de 790 m² SHON,
- Un recalibrage de la rue Léon Martine,
- Un espace public à l'angle des rues Léon Martine et des Vallées,

- L'enfouissement de réseaux EDF et la réfection de l'éclairage public,
- La mise en séparatif du réseau d'assainissement rue des Vallées.

Aujourd'hui, l'ensemble des équipements publics est réalisé. Il en est de même du programme de logements en accession achevé depuis fin 2003 et la ZAC pourrait donc être clôturée. Toutefois, le PAZ indiquait une servitude de passage piétonnier, laquelle n'a pas été formalisée.

Cette servitude avait été initialement prévue pour assurer une liaison piétonne entre le centre ville, par la Place de l'Eglise, la rue du Lavoir et la rue des Vallées, et l'avenue de la Division Leclerc, et, plus particulièrement la résidence Emmaüs, qui à l'époque n'en était qu'au stade du projet. Or, les concepteurs de cette opération ont, par la suite, modifié le schéma d'implantation des bâtiments rendant impossible la réalisation de cette servitude qui n'existait que dans le périmètre de la ZAC, sa prolongation dans le POS sur la propriété d'assiette de la résidence Emmaüs n'ayant jamais été réalisée.

De fait, la réalisation de cet aménagement aurait conduit à créer un cheminement en impasse. C'est pourquoi, une modification du PAZ de la ZAC des Vallées a été approuvée par délibération du Conseil Municipal le 24 mai 2007, supprimant la servitude de passage piétonnier. A la suite à cette suppression, la parcelle n'étant plus grevée d'aucune servitude, une réunion avec les riverains a permis de confirmer leur intérêt à l'achat de cette parcelle au droit de leur propriété.

L'estimation de France Domaine en date du 31 janvier 2008 a fixé le prix de cession à 80€ par mètre carré de terrain. Les 3 propriétaires riverains ont confirmé par courrier leur intérêt pour une acquisition au prix fixé par France Domaine

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la cession de la parcelle AJ 112 située 13, rue des Vallées aux riverains intéressés au prix de 80€ le mètre carré de terrain
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir ainsi que toutes pièces nécessaires

ADOPTÉ PAR :

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « MODEM »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

URBANISME – TRAVAUX

Rapport d'activité et comptes annuels - Année 2007 du Syndicat Mixte de Chauffage

Rapport présenté par Madame COSTAZ, Conseillère Municipale Déléguée

Conformément aux articles L 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Syndicat Mixte de Chauffage a adressé le rapport d'activité et le bilan de l'année 2007. Ce rapport est tenu à la disposition du public en mairie.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation, du rapport annuel du Syndicat Mixte de Chauffage, du rapport d'activité et du bilan de gestion, pour l'année 2007.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE**

URBANISME – TRAVAUX

**Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer avec VEOLIA une convention de mise à disposition d'enregistreurs de consommations d'eau GERE0
Rapport présenté par Monsieur COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué**

La commune de Châtenay-Malabry s'est engagée depuis 6 ans dans une démarche d'économies sur l'ensemble des fluides en général, et sur l'énergie en particulier. Pour ce qui est des consommations d'eau sur le patrimoine municipal, diverses actions ont été réalisées. En 2006, la Commune a été récompensée par le 2^{ème} Prix pour la gestion des eaux au Grand Prix de l'Environnement des Maires d'Ile-de-France. Soucieuse de connaître son patrimoine parfaitement, de limiter au maximum les fuites d'eau et d'avoir une connaissance détaillée des modes de fonctionnement en matière de consommation d'eau, la Ville a réalisé en 2004, avec l'entreprise VEOLIA, une campagne de mesures sur 4 écoles.

Compte tenu de son implication dans la maîtrise des fuites et de sa volonté d'être un élément moteur pour le développement des techniques de mesure et de détection des fuites, l'entreprise VEOLIA, concessionnaire du SEDIF, s'est rapprochée de la commune pour qu'elle participe à l'élaboration d'un outil informatique et technique de mesure permanente des consommations d'eau. La ville a donc été proposée comme site pilote pour participer à la mise au point de cet outil logiciel qui permettra de détecter les fuites même les plus minimes de l'ordre de 1 litre par heure. VEOLIA propose à la ville de signer une convention à titre gracieux, lors de la phase de test, pour la mise en place de ce système de télésurveillance. Les 4 bâtiments choisis sont l'Hôtel de Ville, le groupe scolaire Jules Verne, l'école Suzanne Buisson et la cuisine Vinci.

En conséquence le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention d'expérimentation GERE0 avec l'entreprise VEOLIA, pour une durée de 6 mois. Des enregistreurs seront installés sur une période d'1 mois afin d'enregistrer en continu les consommations 24 h/24h sur les écoles concernées.

ADOPTÉ PAR

**LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE
« MODEM »**

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

URBANISME – TRAVAUX

Acquisition par la Ville d'un terrain situé 1 rue Joseph Lahuec appartenant à l'Etat.

Rapport présenté par Monsieur COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

La Ville de Châtenay-Malabry ne dispose pas, actuellement, d'un terrain susceptible d'accueillir un dépôt polyvalent pour le Centre Technique Municipal. Il en résulte qu'un certain nombre de services occupent des emplacements provisoires pour leurs besoins.

Il s'agit, en particulier, de l'ancien Garage FORD, situé angle Division Leclerc et Jean-Baptiste Clément, qui est destiné à être démoli prochainement, d'un terrain jouxtant l'ancien cimetière et destiné à l'extension de celui-ci, ainsi que d'une parcelle rue Jean Jaurès destinée à être cédée au Conseil Général dans le cadre de l'aménagement d'un des trois parkings de la Vallée aux Loups.

Aujourd'hui, dans le cadre d'une politique de cession de ses délaissés, l'Etat propose à la Ville une opportunité d'acquérir un terrain de 1 421 m² situé au 1 rue Joseph Lahuec. Compte tenu des délais de procédures de déclassement du domaine public autoroutier et de création des parcelles nécessaires à l'acquisition, l'Etat propose, dans un premier temps, la signature d'une convention d'utilisation à titre précaire, le temps de finaliser la procédure d'acquisition.

En outre, afin d'assurer l'accessibilité au terrain, il sera nécessaire que la voie d'entretien de la A86 fasse l'objet d'une convention de superposition de domanialité, l'Etat restant propriétaire de son domaine public, mais accordant à la ville une possibilité d'accès permanent à son futur terrain. Dans un deuxième temps, la Ville achètera l'ensemble des terrains. France domaine a estimé cette emprise à 308.100 euros, soit 216,82 €/m².

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le principe d'achat par la Ville du terrain situé 1 rue Joseph Lahuec d'une superficie de 1 421 m², au prix de 308 100 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir,
- D'approuver les projets de conventions d'occupation à titre précaire et de superposition de domanialité à intervenir entre la Ville et l'Etat,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions ainsi que toutes les pièces nécessaires.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

URBANISME – TRAVAUX

Demande de subvention pour la création d'une annexe au Centre Technique Municipal, rue Joseph Lahuec

Autorisation donnée à Monsieur le Maire à déposer la demande de Permis de Construire et à réaliser les travaux

Rapport présenté par Monsieur COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

- **Les principes du projet**

Le Centre Technique Municipal de la ville de Châtenay-Malabry, inauguré en 1999, se situe actuellement au cœur de la cité-jardin de la Butte Rouge. Cet emplacement, très central, permet une meilleure réactivité des services. Corrélativement, son implantation au centre d'une zone de logements a interdit toute installation et dépôts extérieurs, d'une part par manque de place et, d'autre part, par soucis d'esthétique et d'intégration dans l'environnement bâti immédiat.

Face à cela de nombreux petits dépôts ont été créés en périphérie de la ville. Ces solutions sont à la fois provisoires et peu pratiques car disséminées sur le territoire. L'accessibilité par des véhicules lourds, parfois difficile, à ces petits dépôts, engendre une difficulté supplémentaire.

Le projet de création d'un nouveau dépôt sur les délaissés de l'A86 est issu de cette volonté de rationaliser les lieux de stockage. Cet emplacement permet de réunir tous les matériaux et matériels nécessaires au bon fonctionnement des services voirie et espaces verts de la Ville : dépôts de sel, sable, remisage d'engins lourds, stockage de matériaux de voirie, dépôt de végétaux, terreau...

L'aménagement va nécessiter :

- le débroussaillage,
- le nettoyage complet (enlèvement de matériaux divers),
- la réalisation d'une voie d'accès (véhicules lourds),
- la pose d'un éclairage photovoltaïque,
- la pose de clôture et de portail,
- des ouvrages de récupération des eaux pluviales destinées à alimenter les besoins du secteur voirie (plusieurs tonnes à eau sont actuellement en service),
- la construction de deux structures légères destinées à accueillir les équipes chargées de la gestion du site et celles chargées de tâches liées l'entretien du quartier.

Seront installées 2 bâtiments modulaires de 16 m² chacun permettant que les équipes disposent de vestiaires, de sanitaires et d'un bureau. L'implantation des bâtiments se fera à l'entrée du site afin d'en assurer la surveillance et de minimiser les coûts de raccordement au réseau. Compte tenu d'une surface hors œuvre nette de 32 m² au total, l'implantation des bâtiments nécessite le dépôt d'une demande de permis de construire

- **Coût prévisionnel de l'opération : 230 000 € TTC**

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- à solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour la création d'une annexe au Centre Technique Municipal,
- à signer tous les documents nécessaires à cette affaire,
- à déposer le permis de construire et réaliser les travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Demandes de subventions : Hôtel de Ville

- **Remplacement de châssis en façade**
- **Réhabilitation du sas d'entrée**

Rapport présenté par Monsieur COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires au taux le plus élevé possible auprès de divers organismes.

Le montant de ces travaux est estimé à 50 000,00 euros TTC pour la réfection du sas d'entrée de l'Hôtel de Ville et à 25 000,00 Euros TTC pour le remplacement de 7 baies vitrées au 1^{er} étage de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Demandes de subventions pour les travaux d'éclairage public sur diverses voiries.

Rapport présenté par Monsieur COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires au taux le plus élevé possible auprès de divers organismes.

Le montant de ces travaux est estimé à :

- Remplacement des lanternes 48 655,20 € HT
- Réfection et enfouissement de l'éclairage public rue Camille Pelletan 51 467,47 € HT
- Déplacement et remplacement d'une armoire d'éclairage public 5 039,99 € HT

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Demandes de subventions pour l'acquisition de 4 scooters électriques pour la police municipale.

Rapport présenté par Monsieur COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires au taux le plus élevé possible auprès de divers organismes.

Coût prévisionnel de l'opération : 4 000 € TTC

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Demandes de subventions pour les travaux à réaliser à la bibliothèque Louis Aragon concernant le changement du système d'éclairage de la salle de prêt.

Rapport présenté par Monsieur COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires au taux le plus élevé possible auprès de divers organismes.

Coût prévisionnel de l'opération : 10 000 € TTC

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Demandes de subventions : Stade des Bruyères

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour réaliser les travaux d'aménagement d'allées aux normes handicapés afin d'accéder aux courts de tennis.

Rapport présenté par Monsieur COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires au taux le plus élevé possible auprès de divers organismes.
Coût prévisionnel de l'opération : 60 000 € HT.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Demandes de subventions pour la remise aux normes de l'installation électrique des tennis couverts du stade.

Rapport présenté par Monsieur COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires au taux le plus élevé possible auprès de divers organismes.
Coût prévisionnel de l'opération : 9 000 € TTC

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Demandes de subventions pour la réfection de l'étanchéité des baies vitrées du Gymnase Jean Jaurès

Rapport présenté par Monsieur COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires au taux le plus élevé possible auprès de divers organismes.
Coût prévisionnel de l'opération : 60 500 € TTC

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Demandes de subventions pour la réfection du mur de soubassement (côté collège) et de l'étanchéité de la toiture des vestiaires du gymnase Pierre Brossolette.

Rapport présenté par Monsieur COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires au taux le plus élevé possible auprès de divers organismes.
Coût prévisionnel de l'opération : 62 000 € TTC

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Demandes de subventions pour effectuer le changement de l'alarme du gymnase Jean Jaurès

Rapport présenté par Monsieur COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires au taux le plus élevé possible auprès de divers organismes.
Coût prévisionnel de l'opération : 40 000 € TTC

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Demandes de subventions pour les travaux d'isolation acoustique du gymnase du groupe scolaire Thomas Masaryk.

Rapport présenté par Monsieur COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires au taux le plus élevé possible auprès de divers organismes.
Coût prévisionnel de l'opération : 10 000 € TTC

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Demandes de subventions : Réfection des toitures terrasses du gymnase Thomas Masaryk et stade Jean Longuet

Rapport présenté par Monsieur COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires au taux le plus élevé possible auprès de divers organismes.
Coût prévisionnel de l'opération : 42 000 € TTC

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Demandes de subventions pour la réalisation de travaux de mise aux normes d'hygiène de la cuisine du groupe scolaire Masaryk

Rapport présenté par Monsieur COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires au taux le plus élevé possible auprès de divers organismes.
Coût prévisionnel de l'opération : 18 000 € TTC

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Demandes de subventions pour les travaux de réfection des murs du réfectoire et d'amélioration de l'acoustique du groupe scolaire Thomas Masaryk.

Rapport présenté par Monsieur COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires au taux le plus élevé possible auprès de divers organismes.
Coût prévisionnel de l'opération : 16 850 € TTC

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Demandes de subventions : Réfection de toiture terrasse des écoles Masaryk, Jean Jaurès et Jules Verne

Rapport présenté par Monsieur COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires au taux le plus élevé possible auprès de divers organismes.
Coût prévisionnel de l'opération : 100 000 € TTC

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Demandes de subventions pour la mise en place d'une ligne de vie sur les toitures du groupe scolaire Thomas Masaryk.

Rapport présenté par Monsieur COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires au taux le plus élevé possible auprès de divers organismes.
Coût prévisionnel de l'opération : 49 000 € TTC

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Demandes de subventions pour la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité aux abords des Groupes Scolaires Sophie Barat et Thomas Masaryk.

Rapport présenté par Monsieur COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires au taux le plus élevé possible auprès de divers organismes.
Coût prévisionnel de l'opération : 61 000 € HT, pour le groupe scolaire Thomas Masaryk et 110 145 € HT, pour le groupe scolaire Sophie Barat

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Demandes de subventions pour la mise en conformité de l'alarme incendie de l'école élémentaire Pierre Brossolette et du groupe scolaire Thomas Masaryk.

Rapport présenté par Monsieur COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires au taux le plus élevé possible auprès de divers organismes.
Coût prévisionnel de l'opération : 85 000 € TTC

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Demandes de subventions pour la mise aux normes de sécurité incendie des portes de circulation de l'école Elémentaire Pierre Brossolette.

Rapport présenté par Monsieur COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires au taux le plus élevé possible auprès de divers organismes.
Coût prévisionnel de l'opération : 12 500 € TTC

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Demandes de subventions pour la réalisation de travaux de rénovation des vitrages et motorisation des stores de l'école Elémentaire Pierre Brossolette.
Rapport présenté par Monsieur COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires au taux le plus élevé possible auprès de divers organismes.
Coût prévisionnel de l'opération : 133 000 € TTC

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Demandes de subventions pour la pose de faux plafonds dans l'école maternelle Pierre Brossolette
Rapport présenté par Monsieur COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires au taux le plus élevé possible auprès de divers organismes.
Coût prévisionnel de l'opération : 25 500 € TTC

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Demandes de subventions pour la rénovation des baies vitrées de l'école maternelle Pierre Brossolette
Rapport présenté par Monsieur COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires au taux le plus élevé possible auprès de divers organismes.
Coût prévisionnel de l'opération : 90 000 € TTC

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Demandes de subventions pour la remise en état de l'installation de désenfumage dans les écoles élémentaires Pierre Brossolette et Léonard de Vinci.
Rapport présenté par Monsieur COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires au taux le plus élevé possible auprès de divers organismes.
Coût prévisionnel de l'opération : 18 000 € TTC

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Demandes de subventions pour la fourniture et pose d'un équipement d'alarme à l'école Léonard de Vinci

Rapport présenté par Monsieur COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires au taux le plus élevé possible auprès de divers organismes.
Coût prévisionnel de l'opération : 18 000 € TTC

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Demandes de subventions : Modification du système d'aération des chambres froides de l'école Léonard de Vinci

Rapport présenté par Monsieur COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires au taux le plus élevé possible auprès de divers organismes.
Coût prévisionnel de l'opération : 10 000 € TTC

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Demandes de subventions pour la réalisation de travaux de rénovation de la clôture de l'Ecole Jean Jaurès, pour la mise en sécurité du bâtiment et des enfants.

Rapport présenté par Monsieur COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires au taux le plus élevé possible auprès de divers organismes.
Coût prévisionnel de l'opération : 45 500 € TTC

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Demandes de subventions pour la mise en conformité des portes de sortie de secours du Groupe scolaire Pierre Mendès France

Rapport présenté par Monsieur COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires au taux le plus élevé possible auprès de divers organismes.
Coût prévisionnel de l'opération : 12 000 € TTC

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Demandes de subventions pour la réalisation de travaux de sécurité à l'entrée de l'école primaire Jules Verne

Rapport présenté par Monsieur COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires au taux le plus élevé possible auprès de divers organismes.
Coût prévisionnel de l'opération : 9 200 € TTC

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Demandes de subventions pour la réfection du local de réserve de la cuisine de la Crèche Les Coccinelles.

Rapport présenté par Monsieur COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires au taux le plus élevé possible auprès de divers organismes.
Coût prévisionnel de l'opération : 18 200 € TTC

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Demandes de subventions pour les travaux de reprise du sol de la salle de repos de la crèche Magdeleine Rendu

Rapport présenté par Monsieur COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires au taux le plus élevé possible auprès de divers organismes.
Coût prévisionnel de l'opération : 14 500 € TTC

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Demandes de subventions pour la réalisation de travaux visant à améliorer l'hygiène des locaux de la Crèche le Petit Poucet.

Rapport présenté par Monsieur COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires au taux le plus élevé possible auprès de divers organismes.
Coût prévisionnel de l'opération : 11 300 € TTC

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Demandes de subventions pour la réfection de l'accès à la Halte garderie multi-accueil « Les Ecureuils ».

Rapport présenté par Monsieur COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires au taux le plus élevé possible auprès de divers organismes.
Coût prévisionnel de l'opération : 20 000 € TTC

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

- **Question orale relative à la base de données « Elèves » de l'Education Nationale.**

Question posée par Madame Sylvie DELAUNE pour les élus du groupe « Ensemble pour une ville Citoyenne et Solidaire » .

- **Vœu des élus du groupe « Ensemble pour une ville Citoyenne et Solidaire » .**

Vœu présenté par Madame Sylvie DELAUNE et relatif aux modes de gestion de la distribution d'eau potable mis en œuvre par le SEDIF.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE :

- **Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Présente séance arrêtée à 46 délibérations.
Séance levée à 21 heures 32 le 17 avril 2008.**

Fait le 17 avril 2008

**Georges SIFFREDI
Maire de Châtenay-Malabry
Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre**